

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
Localité de Longueuil

(Chambre des Actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E

N° : 505-06-000023-205

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. et al.

Défenderesses

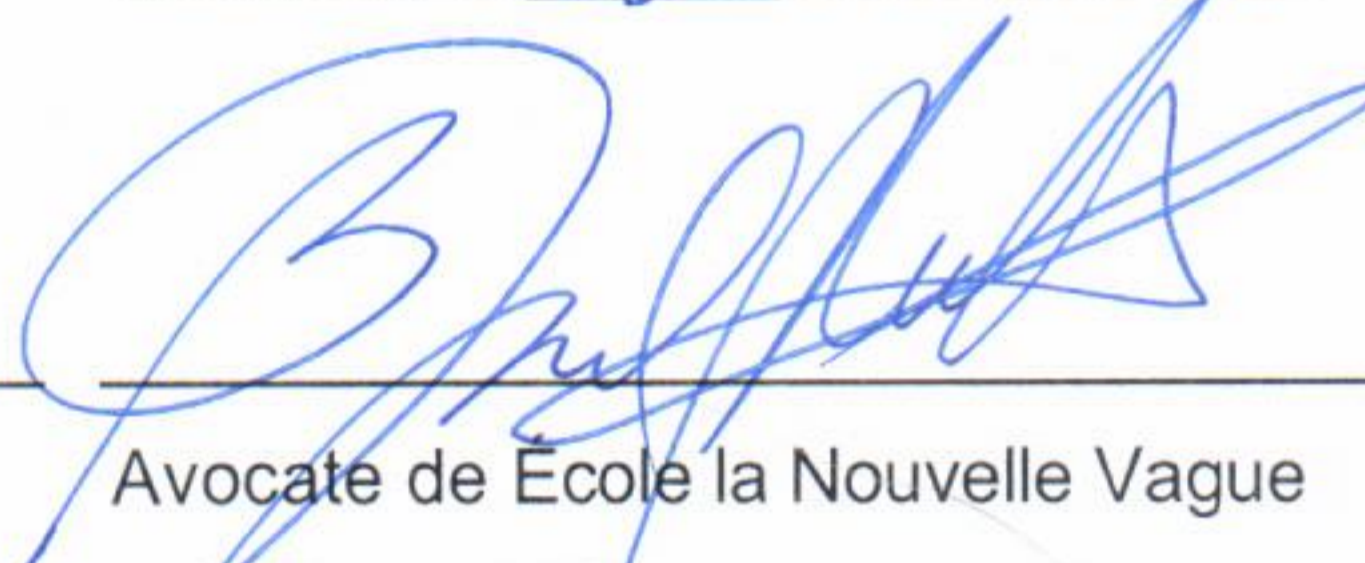
ACTE DE DÉSISTEMENT
ÉCOLE LA NOUVELLE VAGUE
(Articles 213 et 585 du *Code de procédure civile*)

Les Demandeurs, par l'entremise de leurs avocats soussignés, se désistent de la Demande introductive d'instance contre la défenderesse École la Nouvelle Vague laquelle, par l'entremise de leur avocate soussignée, accepte un tel désistement sans frais.

Montréal, le 23 décembre 2021

Montréal, le 23 décembre 2021

Champlain avocats



Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

Avocate de École la Nouvelle Vague

1426 Route 132
Saint-Anicet QC J0S 1M0

Nº 505-06-000023-205

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL

STÉPHANIE BERNIER
-et-
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Requérants

c.

**COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE
DE LONGUEUIL INC. ET AL**

Intimées

ACTE DE DÉSISTEMENT
(Art. 213 et 585 C.p.c. ss)

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AM0CN0
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur:(514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BER-0620